

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2013

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 22 janvier 2013, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, M. LEGEAY Jean-Claude, M. GOUJAT Jackie, M. BOULVRAIS Daniel, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, M. FEINDEL François, M. ASHFORD Patrick, Mme PERRIN Sylviane, Mme DESMONTIER Solange, Mme KIT Michèle, Mme THOURET Marie-José, M. MONTOSY Alexis, M. de la CHAPELLE Philippe, Mme RABEY Colette, M. COILLOT Roland, Mme SABATE Elianne, M. THIERRY Pascal, M. TREGOAT Yvon,

Absents ayant remis procuration : M. DAUNA Jean-Vincent pouvoir à Mme MOTOT Ginette, Mme COUVE-DUPONT Muriel pouvoir à M. FOURNIER Pascal, Mme SCHEHL Françoise pouvoir à Mme DELOISY Sophie, Mme YVON Marie-Ange pouvoir à M. LEGEAY Jean-Claude, M. SAINTEMARIE Bruno pouvoir à M. MONTOSY Alexis, M. LIVACHE Alain pouvoir à M. AUBRY Jean-Pierre, Mme MARTIG-DECES Laëtitia pouvoir à M. COILLOT Roland, Mme CANALE Aude pouvoir à M. THIERRY Pascal.

Absents excusés : Mme DIAB Noua, Mme TUERO Patricia,

Soit 23 présents, 8 absents représentés, 2 absents excusés, 31 votants.

Mme PERRIN Sylviane, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette séance.

INFORMATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement des rythmes scolaires

M. RIESTER : Je vous informe que lors du prochain conseil municipal, Mme MOTOT fera une petite présentation des éléments qui auront permis de prendre notre décision quant à l'organisation dès la rentrée 2013 ou pour la rentrée 2014, des nouveaux aménagements des rythmes scolaires. Vous savez que le gouvernement a souhaité que dans les collectivités locales il puisse y avoir une nouvelle organisation des rythmes scolaires, pour l'école élémentaire, primaire. Donc, nous avons un choix à faire, soit rentrée 2013, soit rentrée 2014. Il se trouve que ces grosses conséquences, à la fois en termes financiers, en termes d'organisation avec les associations, avec les

familles, avec les enseignants, l'éducation nationale, évidemment, donc il est essentiel de continuer le travail de préparation, pour rassembler tous les éléments nous permettant de prendre notre décision en toute connaissance de cause, bien évidemment, une fois que les éléments seront rassemblés, nous vous tiendrons informés des différentes options, lors du prochain conseil municipal. Pour l'instant, c'est vraiment trop tôt, il y a eu une réunion organisée vendredi par l'Union des Maires, avec un grand nombre de Maires, de tout le bassin de vie au sens très large. Il y avait la Ferté-Gaucher, la Ferté-sous-Jouarre, etc..., Crécy et compagnie, il y a eu de bons échanges entre Maires. L'idée, c'est de faire, nous, un point très précis au niveau de Coulommiers, de l'impact budgétaire, l'impact organisationnel, l'impact vis-à-vis de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, etc..., et Mme MOTOT voit l'inspectrice demain.

Installations classées

M. le Maire informe avoir reçu pour ampliation les deux arrêtés suivants :

- N° 2012/DRIEEE/UT77/157 du 14 novembre 2012 portant sur des prescriptions complémentaires visant à encadrer la mise en œuvre du procédé de traitement de la pollution au droit du site de la Société AMCOR FLEXIBLES située 5 rue de Montigny sur la commune de Coulommiers (77120). Tout cela est très administratif mais l'on doit vous informer de ces ampliatiions.
- N° 2012/DRIEEE/UT77/173 du 17 décembre 2012 agréant la Société EURO-CASSE à poursuivre l'exercice des activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage sur la commune de COULOMMIERS.

Ces arrêtés ont fait l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et sont consultables à la Direction Générale des Services.

Communauté des communes du Pays de Coulommiers

Vous dire, mais vous le savez déjà, on en avait parlé en conseil municipal, et je l'ai dit lors des vœux à la population, d'ailleurs je tiens à saluer la prestation de l'orchestre d'harmonie municipale qui a été vraiment remarquable dans sa représentation. Remercier aussi les services qui ont préparé le petit diaporama, et remercier les services de la Sucrierie qui ont organisé avec les services généraux, ces vœux à la population. Donc, je vous avais dit, aux uns et aux autres, que nous avons bien eu officiellement, la fusion de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et de celle des Trois Rivières, pour créer depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. On a eu deux conseils communautaires du Pays de Coulommiers, lors de ce premier

conseil, les conseillers communautaires m'ont fait l'honneur de m'élire Président de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, d'élire aussi quatre Vice-Présidents, M. Guy DHORBAIT, M. Bernard JACOTIN, Mme Sophie CHEVRINAIS, M. Alain BOURCHOT, qui auront à animer quatre commissions, chacune évidemment animée par un Vice-Président. L'objectif, c'est véritablement, pour moi, d'animer ce collectif du bassin de vie. C'est une chance que nous puissions avoir réussi à fusionner ces deux communautés de communes dans cet état d'esprit là. Il y a vraiment la volonté de travailler d'une façon collective, au service de ce bassin de vie, il y a beaucoup d'enjeux, en matière de développement économique, en matière de petite enfance, en matière d'accueil de loisirs, en matière numérique, notamment la montée en très haut débit du territoire, en matière de rédaction du Schéma de COhérence du Territorial, en matière de future participation au syndicat de préfiguration pour le Parc Naturel Régional, en matière d'ordures ménagères, en matière de gens du voyage. Bref, on a du pain sur la planche, dans cette communauté de communes. Véritablement, l'idée c'est de travailler avec ces vingt communes dans un esprit communautaire, et pour moi, d'animer un collectif avant tout. Voilà, on aura l'occasion, parce que je pense que cela en vaudra la peine, d'avoir une réunion, peut-être pas au prochain conseil municipal parce que la présentation de Mme MOTOT et le budget, on aura de quoi faire. Lors du conseil municipal suivant, de vous faire une petite présentation de la photographie actuelle des services et des réalisations de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, l'organisation qui est mise en place et les projets futurs de cette Communauté de Communes qui représente quand même, 37 000 habitants aujourd'hui.

Question n° 1

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2013 (DETR)

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vise à subventionner les dépenses d'équipement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes.

La circulaire de Madame la Préfète de Seine-et-Marne, en date du 20 décembre 2012, fixe les modalités d'attribution pour l'exercice 2013 de la DETR.

Considérant que les travaux suivants, inscrits au budget 2013, sont éligibles à la DETR, pour l'année 2013, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les financements au taux le plus élevé.

1/ Construction ou reconstruction de salles de classe

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Construction de deux salles de classe - groupe scolaire maternel de Vaux

2/ Construction, réaménagement de locaux et mise en conformité pour des raisons de sécurité de la restauration scolaire

Construction d'une restauration scolaire quartier de Vaux

3/ Travaux de construction, d'aménagement et d'extension de locaux existants en vue de l'installation de salle de repos, de salle de motricité, de salle informatique, d'infirmier, de bibliothèque, de préau

École Pauline Kergomard : isolation acoustique d'un local dortoir, car nous n'avons plus de place à l'heure actuelle pour que les tout petits puissent dormir tranquillement

4/ Travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge

Parc des Sports : remplacement d'un jeu pour enfants

La subvention sollicitée pourrait représenter la somme de 419 462 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

sollicite l'aide financière de l'État par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013,

dit que les travaux d'investissement décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2013,

approuve le plan de financement,

autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Question n° 2

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La commission Enfance – Education propose une augmentation de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2011/2012 qui s'établit comme suit :

507 euros pour un élève en classe élémentaire

630 euros pour un élève en classe maternelle

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de fixer par élève respectivement à 507 euros en classe élémentaire et à 630 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2011/2012.

Question n°3

3 - ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION DE MONSIEUR Albert MONTHORIN

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Cela concerne toujours l'aménagement d'un futur parking dans la partie des Coupes Oreilles. Nous avons l'opportunité d'acheter un nouveau terrain, suite au décès d'une personne. Je vous propose d'acheter ce terrain cadastré AP 160 d'une surface de 527 m² pour la somme de 40 000 €.

M. THIERRY : Bonsoir, écoutez ce n'est pas une question mais plutôt une remarque, nous nous abstenons, vous connaissez notre position sur le toujours plus de parkings, dans cette ville. Nous, nous croyons qu'il aurait été plus intéressant de consacrer ces sommes à promouvoir l'éco mobilité, ce n'est pas le cas, c'est votre choix donc nous nous abstenons. Simplement, moi je rentre de Hollande, j'ai vu une ville tout à fait équivalente à Coulommiers, et comme on se déplace dans cette ville, c'est tout à fait remarquable. Je pense que le rôle des élus, c'est aussi de promouvoir les déplacements doux. A titre d'exemple, on est jumelés, nous avec une ville Allemande, j'ai comparé un petit peu les kilomètres parcourus en vélo, par personne et par an. Au Pays Bas, c'est 848 km par personne et par an. En Allemagne, c'est 291 km et en France, nous en sommes à 75. Donc, je pense qu'il serait intéressant de promouvoir ces déplacements plutôt que de construire du parking, toujours du parking.

M. RIESTER : Exactement M. THIERRY, on est d'accord avec vous sur la nécessité de développer les liaisons douces, c'est ce que l'on est en train de faire avec la commune de Chailly, pour relier Chailly à Coulommiers, c'est ce que l'on essaye de faire systématiquement quand on fait une route nouvelle dans Coulommiers. Justement, pour pouvoir refaire l'avenue Victor Hugo, vous partagerez avec nous le constat que l'avenue Victor Hugo est vraiment problématique aujourd'hui. Toutes les contre allées sont occupées, les voitures sont très présentes, donc il est important, à la fois de réaménager l'avenue Victor Hugo, et pour ce faire, il faut supprimer une partie des places de stationnement, notamment libérer des places pour la voix cyclable et d'autre part, ne pas non plus être dogmatiques, et empêcher des gens qui viennent travailler à Coulommiers, de pouvoir le faire. Si l'on a aujourd'hui une dynamique dans le centre de Coulommiers, c'est aussi parce qu'il y a de l'activité, parce qu'il y a un certain nombre de commerces, un certain nombre de services, etc. Si on les empêche de pouvoir se stationner, et bien les gens iront ailleurs. Pensons aussi à ceux qui travaillent, ceux qui travaillent par exemple à l'hôpital, les infirmières, le personnel soignant, et qui quand ils arrivent de nuit, le soir ou le matin, ont besoin de stationner pas trop loin de l'hôpital. On a créé des places supplémentaires à l'intérieur du périmètre de l'hôpital pour justement qu'il y en ait davantage à l'intérieur pour les personnels, mais on voit

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

bien que ce n'est pas suffisant. Il faut se réjouir qu'il y ait une école d'infirmière à Coulommiers, il faut se réjouir qu'il y ait des commerces et que les gens viennent faire leurs courses à Coulommiers. Donc, je crois que l'on peut allier du parking pertinent à des endroits qui permettent d'accueillir plus de voitures quand il y a des personnes qui viennent à Coulommiers pour différentes raisons et en même temps, là où l'on a libéré de la place, donner plus d'espace pour les piétons et les cyclistes. Voilà, je crois que ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est les deux, mais d'une façon pertinente en favorisant de plus en plus les liaisons douces et flux doux, en ne se fermant pas quand même la porte. Vous savez, on est quand même à la campagne ici. Je sais que cela vous fait sourire quand je vous dit cela, donc on a besoin d'accueillir des gens qui habitent dans les villages autour, et de leur permettre de venir travailler, soit de venir consommer, soit de venir dans les associations Columériennes. Donc, c'est des arbitrages, je pense que quand même en termes de parking, on n'en a pas fait non plus des tonnes, on a fait le parking de l'impasse Maurice Ramon, et c'est un parking qui je crois rend des grands services à la fois pour l'espace Lafayette, pour les écoles, pour les habitants de ce quartier, cela a permis de requalifier tout ce quartier au cœur de ville, et puis il y a ce parking qu'il est important de faire à mon sens, de l'autre côté de Coulommiers, côté avenue Victor Hugo, pour requalifier d'une façon beaucoup plus pertinente, cette avenue Victor Hugo.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- Achète la parcelle de terrain cadastrée AP 160 d'une surface de 527 m² au prix total de 40 000 €.

- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

Question n° 4

MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE

M. BOULVRAIS expose le projet de délibération.

Bonsoir, par délibérations 02/122 du 27 mai 2002 et 02/347 du 2 décembre 2002, le conseil municipal a approuvé la création des tarifs du service jeunesse.

Aujourd'hui, pour tenir compte des activités développées par le service jeunesse et famille et de la nécessité :

de faciliter le travail des animateurs sur le terrain,

d'harmoniser le mode de calcul du quotient familial à l'ensemble des services ouverts aux administrés et donc de se référer à ce qui a été mis en place sur les ALSH, la restauration scolaire et le Pré et Post Scolaire

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la participation des familles proportionnellement au coût des séjours, arrondi à l'euro inférieur conformément au tableau ci-dessous :

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous avez un tableau avec dix tarifs, de l'inférieur au supérieur.

QUOTIENT FAMILIAL	Pourcentage du Séjour à payer	Exemple de Base Tarifaire d'un Séjour de 500€
Inférieur à 281	15%	75€
De 281 à 401	20%	100€
De 402 à 513	30%	150€
De 514 à 753	40%	200€
De 754 à 963	50%	250€
De 964 à 1 173	60%	300€
De 1 174 à 1 800	70%	350€
De 1 801 à 2 500	80%	400€
Supérieur à 2 501	90%	450€
Communes extérieures	100%	500€

*Base de calcul : Sachant que le Quotient familial selon la définition de l'administration fiscale, c'est-à-dire sur le revenu fiscal de référence, hors prestations sociales. Le revenu annuel est composé de tous les revenus déclarés après abattement de 10% ou frais réels

- de dire que les bons CAF viennent en déduction du coût restant à la charge des familles,

- de créer une carte « prépayées » d'une valeur au choix de 5€ ou 10€ afin d'éviter une manipulation d'argent trop répétitive,

-D'approuver l'encaissement des recettes issues des repas de quartiers, des buvettes, des animations de Noël ou toutes activités ouvertes aux adhérents et non adhérents

- de rappeler que l'adhésion annuelle est fixée à 3€ par famille payable à l'année scolaire,

-De rappeler que le tarif, mis en place pour les ateliers et sorties réservés aux adhérents, correspond à 50% du coût de l'activité ou de la sortie (arrondi à l'euro inférieur)

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la participation des familles proportionnellement au coût du séjour, arrondi à l'euro inférieur conformément au tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	Pourcentage du Séjour à payer
Inférieur à 281	15%
De 281 à 401	20%
De 402 à 513	30%
De 514 à 753	40%
De 754 à 963	50%
De 964 à 1 173	60%

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De 1 174 à 1 800	70%
De 1 801 à 2 500	80%
Supérieur à 2 501	90%
Communes extérieures	100%

*Base de calcul : Quotient familial selon la définition de l'administration fiscale, c'est-à-dire sur le revenu fiscal de référence, hors prestations sociales. Le revenu annuel est composé de tous les revenus déclarés après abattement de 10% ou frais réels

Dit que les bons CAF viennent en déduction du coût restant à la charge des familles,

Crée une carte « prépayées » d'une de valeur au choix de 5€ ou 10€ afin d'éviter la manipulation d'argent trop répétitive,

Approuve l'encaissement des recettes issues des repas de quartiers, des buvettes, des animations de Noël ou toutes activités ouvertes aux adhérents et non adhérents

Rappelle que l'adhésion annuelle est fixée à 3€ par famille payable à l'année scolaire,

Rappelle que le tarif, mis en place pour les ateliers et sorties réservés aux adhérents, correspondant à 50% du coût de l'activité ou de la sortie (arrondi à l'euro inférieur)

Question n° 5

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2012 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Avant tout, je voulais préciser que tous les points que je vais aborder ont été vus en conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme, du service Culturel et en commission Culture Patrimoine et Tourisme le 15 janvier dernier.

Là, il s'agit d'approuver le compte de gestion qui a été établi par le comptable public retracant l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année. Donc ce document permet de déterminer le résultat de l'exercice précédent.

Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la régie au titre de l'année 2012 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectuées par le trésorier principal en 2012.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2012, au titre du budget de la régie à autonomie financière du service culturel, ainsi que les résultats.

Question n° 6

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'approuver le compte administratif de la régie de la régie service culturel qui a été arrêté le 31 décembre dernier :

en dépenses à la somme de 283 147.79€
en recettes à la somme de 506 179.12€.

soit un excédent de 223 031.33€. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie du service culturel pour son fonctionnement sur 2013.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 279 703.65 € dont 225 155.23 € correspondent à l'organisation de spectacles,
- des charges de personnel pour 3 444.14 € (rémunération de personnes aidant le service culturel à placer)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 112 344.3€
- les dotations et participations pour 151 162 € correspondant à :
 - * 51 162€ de participation du Conseil Général au financement de la saison et de la compagnie en résidence
 - * la participation de la commune pour 100 000 €

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté 2011 pour 242 672.82 €.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 5 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopte le compte d'exploitation de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2012 une dépense équivalente à la somme de 283 147.79€ soit deux cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-sept euros et soixante-dix-neuf centimes,
Pour des recettes équivalentes à la somme de 506 179.12 € soit cinq cent six mille cent soixante-dix-neuf euros et douze centimes

Affecte l'excédent de 223 031.33 € dégagé au titre de 2012 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2013.

Question n° 7

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme le point précédent, il s'agit d'approuver le budget primitif pour l'année 2013.

La régie sert à financer la programmation de la saison culturelle.

Le budget 2013 de la régie du service culturel est arrêté à la somme de 496 031.33€ et la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 490 031.33 € dont 399 921.33€ correspondent à l'organisation de spectacles.
- des charges de personnel pour 6000 €

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets et la cotisation des élèves pour environ 138 000 €
- les dotations et subventions pour 135 000 euros correspondant à la participation du Conseil Général au financement de la saison 35 000 € et la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 223 031.33 €.

M. THIERRY : En 2012, nous avons un report 2011, d'un montant de 242 672 €. Soit 48% des recettes de fonctionnement. En 2013, nous aurons un report 2012 de 223 031,33 €. Les charges de personnel inscrites au budget primitif 2013, sont de 6 000 € et l'on constate qu'en 2011, elles sont arrêtées à 3 738 €, en 2012, elles sont arrêtées à 3 444 €. Les charges à caractère général, inscrites au budget primitif 2013 sont de 490 031.33 €, alors qu'en 2011 elles sont arrêtées à 275 380 € en 2012, elles sont arrêtées à 279 703€. Nous préférons voir le budget du service culturel correctement équilibré avec des reports qui ne soient pas de cet ordre. Si vous souhaitez un budget

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qui s'équilibre à environ 500 000 €, donnez alors aux Columériens du culturel à la hauteur du budget sans avoir à reporter d'une année sur l'autre, presque la moitié des dépenses annoncées. Là, on voit que d'une année sur l'autre, vous tirez près de 50% de report. Donc utilisez ces sommes, puisqu'elles sont inscrites au budget.

Mme MAASSEN : Il est vrai que le montant que l'on demande à la ville est toujours à peu près identique, pour la simple et bonne raison que l'on ne veut pas voir les subventions s'abaisser, parce que c'est ce que l'on a cru entendre dans certaines réunions. Par ailleurs, les charges de personnel ont, oui, un peu augmenté, parce que l'on a de plus en plus besoin au niveau de la gestion en pré et post spectacle à avoir recours à des ressources humaines c'est la raison de la hausse pour cette année, des charges de personnel. Après, effectivement, il va falloir que l'on réfléchisse à un investissement par rapport à cet excédent qui est généré d'une année sur l'autre. Le principal, c'est que déjà, enfin c'est vrai on équilibre, enfin peut être même pas équilibrer, c'est un excédent donc vous devriez, nous en féliciter, voir que l'on a une bonne gestion, justement des deniers publics. Après, on est en toute transparence, vous voyez que la trésorière principale, elle aime autant que l'on fasse un excédent. Après il y aura l'office du tourisme, vous verrez aussi que l'on dégage un excédent. Après, effectivement, ce sera peut être à l'équipe de réfléchir, de voir comment on peut investir à un moment donné, cet argent.

M. RIESTER : En sachant, je complète en disant qu'aussi c'est parce qu'on est prudents, on veille à ce qu'il y ait le maximum de recettes, on n'est jamais sûrs d'avoir la totalité des recettes, tant mieux, cela veut dire que la saison culturelle rencontre son public, et on ne peut que s'en satisfaire. Après, il y a un volume d'engagements potentiels, on préfère les budgéter, et puis comme nous avons affaire à une adjointe, des équipes et une commission culturelle raisonnable, ce n'est pas parce qu'on leur donne une enveloppe, qu'ils vont toute la dépenser ou toute la programmer. Je crois qu'il faut travailler dans cet état d'esprit, peut être qu'il faut, effectivement voir de quelle manière réduire un petit peu cet excédent, mais en gardant en tête cette volonté qui est la nôtre depuis des années maintenant, de faire en sorte que l'on soit raisonnables. On ne peut pas non plus penser que l'on est une commune de 30 000, 40 000 habitants, il faut toujours penser que l'on est une ville de 14 000 Habitants, et qui propose déjà aux habitants de Coulommiers, une saison culturelle de bonne qualité, très équilibrée. Je crois qu'il y a une réflexion actuelle pour essayer de travailler sur la musique, de faire en sorte que l'on ait sur quelques représentations, des produits phares en termes de musique, peut être un peu plus confidentiels qui permettent de monter sur certains points l'offre de la saison culturelle. Enfin quand même, je crois que tout le monde se réjouit que les salles soient remplies, et qu'on ait pas besoin de passer à la caisse pour équilibrer les soirées que vous nous proposez. Voilà, j'entends votre remarque, M. THIERRY, mais c'est bien que Mme MAASSEN ait précisé dans quel état d'esprit nous travaillons.

M. THIERRY : M. le Maire, vous nous avez fait de la mousse, d'accord j'ai fait une remarque, simplement quand ces sommes sont inscrites au budget, elles ne sont pas mobilisées ailleurs, voilà, tout simplement et c'est un peu dommage. Et si vous prévoyez un budget de cet ordre là, et bien à ce moment là, offrez aux Columériens des spectacles qui correspondent aux sommes que vous avez budgétées.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est ce que l'on essaye de faire, mais en étant prudents, à la fois sur les recettes que l'on prévoit qui sont toujours prudentes, et à la fois aussi on essaye toujours de négocier les prix des prestations au mieux possible, tout en continuant d'avoir une offre culturelle qui soit la plus adaptée possible, je crois que c'est cette réalité là que constate en tout cas les Columériens, et ce n'est pas de la mousse, c'est une réalité, M. THIERRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 1 abstention (Mme RABEY), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

Adopte le budget 2013 de la régie du service culturel à la somme de 496 031.33 € soit quatre cent quatre-vingt-seize mille trente et un euros et trente-trois centimes.

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2012 prévisionnel arrêté à la somme de 223 031.33 € au Budget Primitif 2013.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Question n° 8

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2012 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Le compte de gestion a été établi par le comptable public et retrace l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année, donc au cours de l'année 2012. Cela permet de déterminer le résultat de l'exercice précédent. Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la régie au titre de l'année 2012 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le trésorier principal en 2012.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2012, au titre du budget de la régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme, ainsi que les résultats.

Question n° 9

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit du compte administratif de la régie de l'Office de Tourisme qui a arrêté au 31/12/2012.

en dépenses à la somme de 113 072.56 €
en recettes à la somme de 126 198 €

soit un excédent de 13 625.44€. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2013.

Les dépenses sont constituées :

Principalement de charges à caractère général à hauteur de 29 163.76 euros avec notamment

- * 4288.24 euros correspondant aux achats (disques de zone bleue)
- * 4326 euros correspondant aux services extérieurs (location de stands, achat de brochures et catalogues pour le public), la location à l'OPH du local Office de Tourisme.
- * 9 835.93 euros correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre du marché de Noël, la saint Fiacre

- * 4822.27 euros de frais de publication

- * 1027.04 euros de frais de gardiennage pour le marché de Noël

Des charges de personnel pour 83 908.8 euros correspondant aux autres services extérieurs liés à la rémunération des agents de l'Office de Tourisme et du personnel employé dans le cadre des promenades en barque.

Les recettes sont quant à elles, générées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets, de disques de zone bleue, pour environ 18 948 euros
- les dotations et participations pour 97 503.14 euros correspondant à la participation de la ville uniquement.

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté à hauteur de 10 246.86 euros.

Mme SABATÉ : Je suis désolée, je n'ai pas pu venir à la commission de Véronique MAASSEN, cependant quand j'ai lu le rapport, j'ai été quand même un peu surprise par les charges de personnel de 83 000 € pour la saison. Je trouve que c'est énorme, est-ce que l'on peut avoir quelques explications là-dessus s'il vous plait ?

Mme MAASSEN : De toute façon, tout les ans c'est à peu près la même chose, cela correspond aux deux agents de l'office du tourisme plus les quatre guides pour les barques durant la saison estivale.

Mme SABATÉ : Merci

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 5 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

Adopte le compte d'exploitation de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2012 une dépense équivalente à la somme de 113 072.56€ soit cent treize mille soixante-douze euros et cinquante-six centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 126 698 € soit cent vingt-six mille six cent quatre-vingt dix huit euros,

Affecte l'excédent de 13 625.44€ dégagé au titre de 2012 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2013.

Question n° 10

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'Office de Tourisme de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le budget de la régie précédemment approuvé par le Conseil d'Exploitation.

La régie servira à financer le fonctionnement de l'Office de Tourisme et les actions de développement touristique.

Le budget 2013 de la régie de l'Office de Tourisme est arrêté à la somme de 110 930€ et la participation de la ville à 84 704.56€.

Les dépenses équivalentes à 110 930 € sont constituées :

des charges à caractère général pour 26 710€

des charges de personnel pour 84 220€ (office de tourisme, promenade en barques)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets et autres pour environ 12 600€

- les dotations et subventions pour 84 704.56€ correspondant à la participation de la ville.

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 13 625.44€ euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

Adopte le budget 2013 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 110 930 € euros soit cent dix mille neuf cent trente euros

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2012 prévisionnel arrêté à la somme de 13 625.44 € au Budget primitif 2013

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 84 704.56€ soit quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre euros et cinquante-six centimes.

Question n° 11

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ORGANISATION DU 3EME SALON DU LIVRE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

A l'occasion du 3^{ème} salon du livre qui aura lieu au mois de juin prochain, nous allons solliciter le Conseil Général, afin qu'il puisse aussi apporter son soutien financier ou autre, pour cette manifestation

Dans le cadre d'actions culturelles, la Bibliothèque municipale proposera le samedi 15 juin 2013 le 3ème salon du livre de Coulommiers.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

Question n° 12

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR LE VEHICULE DE MONSIEUR BAUDRY DIDIER

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Une délibération de celles qui sont récurrentes, relativement à l'assurance de responsabilité civile de la commune. Un sinistre est survenu sur le véhicule de M. BAUDRY, je crois qu'il s'agit d'un branchage tombé sur son véhicule, il nous demande le remboursement.

Bien entendu, le montant du sinistre est inférieur à 850 euros, c'est sur le budget ville que nous devons rembourser ce sinistre.

Vous trouverez ci-après l'état correspondant au titre du premier trimestre 2013.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
Le 5/12/ 12	Monsieur Baudry Didier	Dégradation d'un véhicule Place Abel Leblanc	254.99 euros	Monsieur Baudry Didier

M. THIERRY : Je vais faire la remarque habituelle, à savoir que c'est curieux de voir que dans la précédente mandature, on n'avait pas, et là, allez, un conseil sur deux on a des remboursements. Il s'est passé quelque chose, certainement à Coulommiers ? Parce que ça marche bien, le bouche à oreille marche bien.

M. RIESTER : Les remarques de l'opposition.

M. THIERRY : Pardon ?

M. RIESTER : Rien.

M. THIERRY : Non mais reconnaissez, M. le Maire, dans la précédente mandature, on n'avait pas ce genre de chose.

M. RIESTER : Les mentalités évoluent, les gens sont plus procéduriers et voilà, ils réclament et ils ont le droit d'obtenir parfois, voilà.

M. FOURNIER : Sachez néanmoins, que nous sommes très vigilants, et que nous veillons à chaque fois que c'est justifié.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- décide de procéder au remboursement des dégradations indiquées sur le tableau ci-après :

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
Le 5/ 2/12	Monsieur Baudry Didier	Dégradation d'un véhicule Place Abel Leblanc	254.99 euros	Monsieur Baudry Didier

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 13

TAILLE, ABATTAGE ET ESSOUCEMENT DES ARBRES – APPROBATION DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°12/261

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Retour sur une délibération que nous vous avons présentée lors du conseil municipal du 4 octobre 2012, il s'agit d'effectuer un ajustement, effectivement, puisqu'à l'époque vous nous aviez autorisés à passer le marché pour la taille, l'abattage et l'essouchement d'arbres et la taille architecturée. Les services ont travaillé, nous avons donc lancé des consultations, 7 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a effectivement fait son choix, après analyse par la cellule marchés et les services techniques. Néanmoins, il convient d'apporter un ajustement pour le lot N°2, puisque le nombre de sujets d'arbres à traiter a été pris en compte dans sa globalité. Le parc a évolué, il s'agit donc de porter un ajustement sur les montants mini et maxi du lot 2, à savoir 20 000 € pour le montant minimum et 50 000 € pour le montant maximum, versus 7 500 € et 30 000 €, comme annoncé lors de la précédente délibération. Pour autant les consultations ont été lancées avec les bons montants, et la délibération de ce soir consiste à demander l'autorisation de signer les marchés relatifs et pour lesquels les analyses ont déjà été effectuées.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme SABATE),

DECIDE :

- D'approuver la procédure et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés selon les modalités suivantes :

LOT	INTITULES	MONTANT MINIMUM ANNUEL HT	MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT	ATTRIBUTAIRE
1	Elagage, abattage et essouchement d'arbres	10 000 €	40 000 €	MABILLON
2	Taille architecturée	20 000 €	50 000 €	MABILLON

Les marchés prendront effet à compter de leur notification pour une durée d'un an, avec possibilité de reconduction annuelle, dans la limite de trois fois.

- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget communal.

Question n° 14

REGROUPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE USINE BRODARD – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

M. RIESTER : Je vais laisser la parole à Mme DELOISY, en introduction, je voudrais vous rappeler quel était l'engagement de notre liste aux municipales qui était de faire en sorte que les équipes de la ville puissent travailler dans de meilleures conditions, et notamment de regrouper les services techniques dans un même lieu, parce qu'aujourd'hui, on a d'un côté la direction des services techniques, de l'autre côté les

espaces verts, d'un troisième côté le centre technique municipal. Puis, on avait des locaux pour stocker du matériel, puis on avait un dépôt à St Pierre en Veuve, on a aussi quelques dépôts ici ou là de matériels ou de matériaux. Donc, l'idée en matière de qualité de travail, de qualité de l'outil de travail pour les équipes, d'optimisation des organisations, donc de meilleure efficacité de service public et de diminution des déplacements et de communication. Il était à nos yeux important de regrouper les services techniques. On a fait quelques études sur différents terrains de la zone, notamment, il s'est avéré très vite que les budgets étaient pharaoniques et faramineux. Donc, nous avons regardé si du fait de l'opportunité qui était devant nous, d'avoir acquis les locaux BRODARD, pour faciliter l'implantation d'entreprises industrielles sur une partie des anciens locaux BRODARD, il n'était pas possible, sur une partie, sur tout ou partie, là il se trouve que c'est sur une partie des locaux, de pouvoir regrouper ces services techniques. Nos équipes en interne ont mouliné, ont travaillé, et il apparaît faisable et même peut-être souhaitable, en tout cas, nous c'est ce que l'on considère de regrouper ces services techniques dans une partie des locaux. On vous a donné un petit schéma vous montrant bien là où seraient installés, donc, le regroupement des services techniques. Cela représente en gros un quart des locaux initiaux de BRODARD, entre un quart et un tiers. Cela représente une surface de 18 000 m², dans lesquels on pourrait mettre, disons les ateliers municipaux, du stockage, le service informatique, la direction des services techniques, la direction de l'aménagement du développement de l'urbanisme, des salles de formation, des salles de réunions, et de mieux protéger par exemple les véhicules d'intervention des équipes qui pour beaucoup d'entre elles sont stockées à l'extérieur et s'usent plus vite parce que soumises au froid, la pluie, la neige, au soleil, à la chaleur et tout cela étant dispatché partout dans Coulommiers. L'avantage, c'est que les locaux existent, qu'ils ont été acquis par la ville, qu'ils sont à proximité et cela c'est important, du parc des Capucins, et notamment pour les espaces verts, il y a quand même beaucoup d'interventions dans le parc, elles sont assez centrales par rapport à la ville de Coulommiers, et ils sont à proximité, c'est aussi important, du futur bâtiment administratif de la ville. On aura donc des communications par fibre optique, qui permettra en termes d'informatique et de téléphone là aussi, de réduire considérablement les coûts, et pour les déplacements des uns et des autres, d'un bâtiment à l'autre, ce sera aussi beaucoup plus facile. Alors, Mme DELOISY va nous expliquer pourquoi on vous propose cette délibération, va nous parler un petit peu des coûts estimatifs, et va vous parler un peu aussi calendrier.

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Le projet de regroupement des services techniques dans les anciens locaux de Brodard est estimé à 4 800 000 € TTC. Le calendrier de déroulement des travaux nécessite une réalisation sur trois ans. Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter une autorisation de programme qui engage la commune sur la réalisation complète de l'opération mais permet de n'inscrire chaque année que les crédits qui seront effectivement dépensés. Cette technique de gestion budgétaire pluriannuelle permet ainsi de ne pas mobiliser à l'avance des crédits inutiles et de ne pas préfinancer des dépenses futures par un emprunt actuel.

Seront ainsi inscrits :

En 2013, finalisation du projet et démarrage des travaux : 600 000€

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2014, installation de la partie atelier, espaces verts, 3 600 000 €

En 2015, aménagement extérieur et fin des travaux de regroupement des services municipaux 600 000€

Cette répartition pourra éventuellement être modifiée en fonction du projet définitif du maître d'œuvre.

A noter qu'il reste une surface de 4 400 m² non occupée, qui fait l'objet d'une étude de projet autour de l'aménagement d'une halle des sports.

M. THIERRY : Oui, c'est une question importante ce soir, M. le Maire, vous nous demandez l'autorisation de regrouper ces services techniques. Moi j'ai plusieurs remarques à vous formuler, tout d'abord, je crois me souvenir, votre engagement quand BROADARD GRAPHIQUE a disparu, c'était de consacrer l'espace, de garder cet espace à l'activité industrielle. On ne peut pas appeler cela de l'activité industrielle, premier point, même si à côté une partie a été reprise pour de l'activité, cette surface importante ne sera donc pas consacrée à l'activité industrielle. Le 5 décembre 2011, vous avez demandé l'autorisation au conseil d'acheter cet espace pour la modique somme d'environ 1 200 000 €, et aujourd'hui vous nous dites, bien voilà, le projet est estimé à 4 800 000 € qui va être étalé sur trois ans d'exercice, mais quand même, 4 800 000 €, c'est une somme qui n'est pas négligeable, on peut toujours penser qu'on pouvait regrouper les services techniques à moindre coût, me semble t'il. Bon, mais vous parlerez peut-être d'opportunité comme vous l'avez fait pour les déplacements d'autres équipements publics sur la commune. Ensuite, il nous reste sur ce terrain, environ 4 400 m² dont on nous dit qu'une étude est en cours peut-être pour y faire une halle consacrée au sport, bon enfin, oui peut-être, mais tout cela demande quand même quelques études. Vous ne pouvez pas nous proposer cela sans nous dire, bien voilà, nous avons un véritable projet, cela fait deux ans que l'on a acquis ces terrains, en deux ans on a eu le temps de réfléchir, de faire des études, de nous proposer ce que deviendront les locaux qui seront libérés, tout cela on ne le sait pas. En deux ans, la seule chose qu'on nous ait remis, et bien, c'est deux petites feuilles très succinctes, un plan, un schéma. Vous avez même, vous-même parlé de schéma, donc moi je pense que c'est quand même inacceptable de nous proposer ce projet, alors même qu'il n'est pas ficelé. C'est vraiment au stade de la faisabilité, d'ailleurs c'est indiqué sur le document. Faisabilité, vous parlez de schéma, pour moi, ça c'est du projet, on est dans le brouillard, on est dans le pilotage à vue, enfin c'est très habituel ici. Voilà mes remarques, je suppose que vous aurez des réponses tout à fait intéressantes, mais je pense que pour les Columériens il aurait été intéressant d'avoir un projet d'ensemble, et un projet d'ensemble quand on bouge comme cela des services, et bien d'avoir une vision à l'échelle urbaine, à l'échelle de la commune. Là vous faites ça, voilà, c'est petit, voilà.

M. RIESTER : Bien oui, comme dirait Jean-Pierre AUBRY, c'est grand au contraire. C'est un beau projet, c'est un projet qui va permettre vraiment de recentrer les équipes, les regrouper. Vous savez aujourd'hui, elles font un travail remarquable dans des conditions parfois de travail, franchement, qui ne sont plus acceptables à mon avis, aujourd'hui pour des équipes dans une collectivité comme la nôtre, donc là on va simplement leur mettre à disposition des locaux beaucoup plus adaptés. On ne va pas faire du luxe, faire du trop grand, on va faire de l'adapté. On a la chance d'avoir une directrice générale des services techniques qui est architecte de formation, qui a

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

travaillé à l'hôpital de Meaux, qui est très grande spécialiste de ces questions d'aménagement de locaux, qui va être maître d'œuvre. Avec elle on a des équipes qui sont vraiment très compétentes, on va faire le plus possible en interne pour que, en tout cas dans la définition du projet et dans le suivi des travaux, pour que cela coûte le moins cher à la ville, que l'on fasse quelque chose de raisonnable, strict nécessaire mais que l'on puisse quand même, donner des conditions de travail dignes à nos équipes. Certes, c'est un investissement, quand on a fait encore une fois, les premières simulations, même plus que premières simulations, quand on a travaillé sur des études précises en fonction des besoins des équipes techniques de construction d'un nouvel équipement, on était à plus de 10 000 000 € et je crois sur 11 000 000 €.

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Pardon ? Sans le terrain sans les réseaux et sans les voiries. Donc, on était loin de ce budget qui nous semble effectivement adapté. Certes c'est un investissement pour l'avenir, c'est pour les 40 ans qui viennent, mais grâce à cet équipement, les équipes seront mieux installées, feront du meilleur travail, ce sera plus facile d'organiser leurs équipes et leur travail, et on va faire des économies d'échelles. On va moins dépenser d'argent en énergie de chauffage, moins dépenser d'argent en communication, en déplacements, en renouvellement du matériel parce qu'il sera davantage protégé. Donc, c'est un outil de travail, ni plus, ni moins au service des équipes, c'est mûrement réfléchi, c'est vrai que cela fait maintenant quelques mois que l'on travail, cela ne fait pas deux ans que l'on a acquis le site, M. THIERRY, le temps passe vite, cela fait huit à dix mois que l'on a acquis le site, ce n'est pas deux ans, donc, justement, en quelques mois, on a pris la décision au travers de la signature, de faciliter l'implantation de ces entreprises. Vous dédaignez un peu leur présence sur Coulommiers, nous on ne dédaigne pas, on est ravis qu'elles soient présentes ces entreprises là, avec tous leurs salariés. C'est formidable le développement de TECHMA PACK et d'INDUSELEC, ils font un travail remarquable, il y a deux équipes, là qui sont mobilisées pour Coulommiers avec des recrutements à la clé. On a des entreprises industrielles de pointe, en matière d'automatismes et de robotique à Coulommiers, on devrait s'en réjouir, grâce à la décision que nous avons prise, que le Conseil Municipal a prise, d'acquérir ces locaux, non seulement d'acquérir ces locaux, mais aussi de dédier, effectivement, cette amprise foncière, soit à de l'industrie, soit à des services publics, parce que cela vous a peut-être échappé, mais moi, cela ne m'a pas échappé à l'époque, j'ai bien précisé que cela pouvait être aussi du service public. Quant à la partie que nous avons acquise qui ne sera pas concernée par l'installation des services techniques, on réfléchit encore à sa destination définitive, plusieurs solutions s'ouvrent à nous, mais justement, tant que l'on a pas un projet un peu précis, on ne va pas vous annoncer que l'on va lancer le projet. Cela peut-être une halle des sports, cela peut-être de céder à une entreprise, bref, rien n'est définitif, mais on ne veut pas faire cela à la légère, on attend de travailler d'une façon précise sur le sujet, ce qu'on a fait pour les services techniques, c'est pour cela qu'on vous propose ce programme de travaux pluriannuels. On n'a pas tout bouclé, évidemment, parce qu'il y a encore les études qui tournent, mais c'est justement la souplesse de ce dispositif, qui permettra de vous dire, voilà, ce projet là, c'est 4 800 000 € pile et tout est bouclé, voilà où seront les toilettes, l'accès handicapés etc..., non, rien n'est encore complètement définitif, c'est une enveloppe budgétaire qui nous permet justement de lancer les études un peu plus fines, et de pouvoir commencer à préparer les travaux. Enfin, je tiens à préciser, que nous

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avons pris la décision de prolonger la voirie d'accès que nous avons commencé à créer derrière BRODARD GRAPHIQUE, via la réalisation d'un rond point au niveau de l'éléphant bleu, qui nous permettra entre les locaux BRODARD et la voie ferrée, d'aller desservir, désenclaver les terrains, qui sont des terrains qui appartiennent à la ville, pour justement le développement économique, pour créer des bureaux, pour faire en sorte qu'à cet endroit là, de l'activité se crée et donc de l'emploi, parce que c'est, vous le savez, notre priorité. Voilà ce que je pouvais dire sur ces projets, bien évidemment, en commission des travaux, il faudra passer à la moulinette tous ces travaux, je compte sur M. FOURNIER, les équipes, la commission et vous-même, M. THIERRY, pour nous faire toutes les remarques constructives qui vous passeront par la tête.

M. THIERRY : Je voudrais, M. le Maire, vous parlez, et vous dites des choses qui ne sont absolument pas vraies, d'abord, je n'ai fait aucun commentaire sur les entreprises présentes, premier point, deuxième point, j'ai parlé du 5 décembre 2011. Alors, je ne sais pas si vous comprenez les commentaires, ou vous tirez les arguments à vous, mais bon, moi je préfère corriger.

M. RIESTER : 5 décembre 2011 et début janvier 2013, cela fait 2 ans.

M. THIERRY : Oui, tout à fait, deux ans, à partir du moment où vous demandez au conseil.

M. RIESTER : M. THIERRY, refaites les calculs, 5 décembre 2011, jusqu'au mois de janvier 2013, cela fait 1 an et deux mois. Et il y a une différence entre le moment de demande d'autorisation en conseil municipal, et le moment où l'on signe définitivement. Nous avons signé définitivement au printemps, c'est-à-dire, début juin, c'était un peu avant début juin, disons entre 8 et 10 mois. Donc, sans vous offenser, c'est plutôt vous qui dites des contre vérités que moi.

M. THIERRY : Ce n'est pas une contre vérité, là ce n'est pas une contre vérité.

M. RIESTER : Si quand vous dites 2 ans.

M. THIERRY : C'est une erreur de calcul.

M. RIESTER : On y arrive.

M. THIERRY : Alors voilà, moi je reconnais, cela m'arrive, je reconnais m'être trompé d'un an, mais..

M. RIESTER : Une fois n'est pas coutume, et je le salue.

M. THIERRY : Non non, pas du tout M. le Maire, mais quand même, reconnaissez que, deux pages, voilà ce qu'on nous donne, deux pages pour apprécier le projet.

M. RIESTER : Mais il n'est pas définitif.

M. THIERRY : Non, il n'est pas définitif, je suis même inquiet, M. le Maire, parce que dans les décisions...

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est pourtant votre profession, vous savez comment cela fonctionne tout cela, ne donnez pas le sentiment de découvrir le mode de fonctionnement de ce type de projet.

M. THIERRY : Vous nous parlez d'un maître d'œuvre, vous dites, le maître d'œuvre fera des propositions, oui, je suis désolé, le maître d'œuvre, il travaille sur un programme qui lui est donné par le maître d'ouvrage.

M. RIESTER : Oui.

M. THIERRY : Le maître d'ouvrage, c'est la commune, d'accord ?

M. RIESTER : Oui.

M. THIERRY : Le maître d'ouvrage, quand il confie une mission, il sait ce qu'il veut, d'accord.

M. RIESTER : On sait ce que l'on veut.

M. THIERRY : Vous savez ce que vous voulez, je trouve que c'est insuffisant ce qu'on nous met, on a parlé de faisabilité, voilà, je ne l'invente pas, c'est marqué, faisabilité, alors qu'on est au stade d'un programme. D'autre part, je vois dans les décisions du Maire, que la séparation des bâtiments, on a eu 60 000 € de désamiantage. Je ne me trompe pas ? Donc, là aussi il aurait peut-être été intéressant de chiffrer un peu plus précisément. Peut-être qu'on va se retrouver à des sommes qui vont être plus conséquentes. Vous nous dites, 4 800 000 €, bon, il y a peut-être des investigations à faire avant.

M. RIESTER : Elles sont faites.

M. THIERRY : Elles sont faites ? Alors, donc vous pouvez nous dire combien coutera le désamiantage.

M. FOURNIER : On le fera en commission des travaux

M. RIESTER : C'est bon ? Vous avez fini M. THIERRY ?

M. THIERRY : Oui, oui, bien sur. Je peux quand même exprimer ce que je ressens par rapport à un projet comme celui-ci.

M. RIESTER .Vous avez tout le temps de parole que vous voulez M. THIERRY.

M. THIERRY : Quant à vous dire que lorsque l'on présente un projet comme celui-ci, on nous dit aussi ce que l'on fera des bâtiments qui seront libérés, puisque vous avez un véritable projet. Nous, on n'est pas contre le regroupement des services techniques, c'est pas ce que l'on dit.

M. RIESTER : Si vous me posez cette question là, je vais vous répondre, posez moi des questions, M. THIERRY. Concernant les espaces verts qui seront libérés derrière le

musée municipal, nous comptons installer la maison des fromages de Brie, vous savez, un beau projet porté par la Conseillère Générale, et par le Conseil Municipal et par un grand nombre d'Elus aussi du bassin de vie, qui nous permettra d'avoir sur ce territoire, une offre touristique et culturelle, économique de très bonne qualité. D'autre part, concernant la direction des services techniques, nous comptons vendre ces locaux qui se trouvent dans la zone industrielle, et concernant le centre technique municipal, nous comptons faire en sorte, aussi, quand les pompiers auront quitté ces locaux là pour venir s'installer sur un terrain situé à la sortie de Coulommiers, vers Boissy, on espère, nous avons eu une réunion cet après-midi avec le SDIS, le colonel des pompiers était présent, faire en sorte que cela puisse être pour 2016 que le nouveau centre d'intervention soit construit, à ce moment là, la ville récupèrera ces locaux-là et aura un projet à réfléchir, présenté au conseil municipal, urbain à cet endroit-là. Nous aurons l'occasion d'en parler, mais l'idée, évidemment, c'est de céder aussi ces locaux-là pour financer en partie cet investissement. Là, il y a un effort de financement sur deux, trois ans à fournir par la ville, et on aura un retour sur les cessions des différents locaux qui appartiennent actuellement à la ville, pour les centres techniques municipaux, la direction des services techniques, et évidemment, on fera aussi des économies d'échelles et on aura aussi des synergies qui nous permettront de faire des économies, aussi dans la gestion au quotidien des équipes techniques.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (Mme SABATE, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- autorise le Maire à conduire l'opération de regroupement des services municipaux dans les anciens locaux de Brodard et à signer les actes nécessaires à la conduite de l'opération,

- Vote une autorisation de programme (AP) pour la rénovation et l'extension des services administratifs et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :
Montant de l'AP : 4 800 000 € TTC

CP 2013 : 600 000 € TTC

CP 2014 : 3 600 000 € TTC.

CP 2015 : 600 000 € TTC

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1er janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

Question n° 15

CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE A PROXIMITE DE L'ECOLE VAUX VILLAGE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour répondre à l'arrivée d'une nouvelle population, le programme d'extension du groupe scolaire Vaux village a été revu et comprend désormais la construction d'une restauration scolaire et deux salles de classe, comme vous l'avez vu précédemment avec Mme MOTOT.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 700 000 € TTC. Le calendrier des travaux nécessite une réalisation sur plusieurs années. Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme qui engage la commune sur la réalisation complète de l'opération mais permet de n'inscrire chaque année que les crédits qui seront effectivement dépensés.

Ont été et seront ainsi inscrits :

280 000€ TTC en 2012 pour les études

570 000 € TTC en 2013 pour les travaux d'aménagement de la restauration scolaire

850 000€ TTC en 2014 pour la fin des travaux

Cette répartition pourra éventuellement être modifiée en fonction de l'état d'avancement des travaux.

M. THIERRY : Lors du conseil municipal du 13 février 2012, nous avons voté favorablement pour le projet de construction d'une restauration scolaire, pour un montant de 700 000 €, sur les exercices 2012/2013. Nous, nous aurions préféré qu'il y ait une nouvelle délibération pour la réalisation de deux classes supplémentaires, et si le besoin est là, nous ne sommes pas contre la création de classes supplémentaires. Simplement, nous nous étonnons, vous ne pouviez pas anticiper cette situation ? Vos outils de gestion urbaine ne vous ont pas alerté sur le besoin de classes supplémentaires l'année dernière ? Simplement, je voudrais que vous nous garantissiez que la restauration scolaire sera réalisée dans les délais qui étaient prévus auparavant.

Mme MOTOT : Je l'espère, parce qu'évidemment, nous avons de nouvelles arrivées à Vaux, l'année dernière, il a fallu ouvrir une classe supplémentaire à Vaux Village, d'école maternelle. J'ai appris aujourd'hui qu'on allait ouvrir une classe supplémentaire à Charles de GAULLE, école élémentaire. En fait, il faut absolument une restauration, pour éviter à ce que les petits aillent déjeuner à Charle de GAULLE qui est à saturation, étant donné que le terrain est particulièrement difficile, c'est derrière l'école. Il s'est avéré que comme cette école a eu une ouverture l'an dernier, et accueillera certainement d'autres élèves dans les années à venir, nous avons estimé qu'il était plus prudent d'anticiper la construction de deux classes supplémentaires, de façon à ne pas être pris de court, en cas de besoin, et ce besoin, il sera là. C'est simplement globaliser l'opération, pour éviter de la faire en deux temps, et certainement de dépenser davantage. Voilà quel était le cheminement de notre pensée.

M. RIESTER : Je voudrais citer un philosophe Columérien qui s'appelle Jean-Pierre AUBRY, qui nous dit que gouverner c'est prévoir, M. THIERRY, et c'est donc la raison pour laquelle on essaye de prévoir les choses et de les anticiper. Donc, je voudrais remercier Mme MOTOT, et les services qui nous ont alertés de ce sujet là, cela permet effectivement d'avoir un projet plus global qui anticipe les futures ouvertures de classes.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme SABATÉ : Bien sûr, on ne va pas voter contre ce genre de chose, cependant, je suis quand même extrêmement surprise du coût de l'opération. Comment vous procédez ? Vous faites des appels d'offres ? Vous travaillez avec des cabinets d'archis parallèlement ? Le prix me paraît quand même extrêmement lourd.

M. RIESTER : Vous avez raison, Ginette MOTOT, moi-même et les services, on a tous été impressionné par ce montant, mais, comme l'a rappelé Ginette MOTOT, le terrain est compliqué, d'autre part, il y a de plus en plus de normes en tout genres dans la construction de ce type d'école, on veut faire quelque chose qui soit peu consommateur en termes d'énergie, et d'autre part, comment on fonctionne, on a nos services qui sont des services pointus qui font des évaluations en fonction des travaux, en fonction du programme de travaux, en fonction de ratios classiques constatés dans plein de collectivités, du coût de construction au m², et on les minore, on les majore en fonction des contraintes locales, notamment des terrains ou autres, et donc, ensuite c'est un montant qui est prévu, et c'est vrai que parfois ce montant c'est inférieur, c'est supérieur, en fonction du projet final, en fonction des appels d'offres qui sont soumis et des résultats des appels d'offres. Il y a des entreprises qui sont plus chères qu'on imaginait, d'autres qui sont moins chères, etc., voilà. C'est vrai que c'est très difficile à l'euro près, de prévoir exactement ce que sera le budget précis de telle construction, là en l'occurrence, on essaye d'être le plus près possible de la réalité, et je dois reconnaître aussi, que j'ai été frappé par le montant. Vous pouvez même demander à Mme MOTOT, quand j'ai vu le projet, j'ai dit écoute Ginette, tu essayes de revoir autre chose, parce que là, c'est vraiment impressionnant le montant. On a refait toutes les simulations avec nos outils de gestion chers à M. THIERRY, on a regardé vraiment d'une façon très précise les choses, se mettre aussi à la place des enfants, parce qu'il faut toujours se mettre à la place des enfants, et de voir que par exemple, aujourd'hui, un certain nombre d'enfants traversent pour aller déjeuner à l'école Charles de GAULLE, et là, en installant la cantine à cet endroit-là, cela va leur permettre d'éviter les déplacements. On s'était dit, est-ce que l'on ne peut pas augmenter, agrandir dans un premier temps, la cantine à Charles de GAULLE, sauf que c'est compliqué pour Charles de GAULLE, on a de toutes façon, le déplacement des enfants sur la rue Robert ELVERT, du coup, on s'est dit, c'est mieux de laisser des enfants à proximité de l'école, dans l'école, en termes de sécurité et en termes, aussi, de confort. Quand il pleut, qu'il neige et qu'il faut traverser tout pour aller jusqu'à la cantine, ce n'est pas l'idéal.

Mme MOTOT : On a voulu faire un pôle, si vous voulez, école maternelle. C'est-à-dire, il y a l'école existante, ensuite, il y a la petite maison de Vaux qui s'est agrandie de 140 m², donc là, les enfants sont accueillis en pré et post scolaire ainsi que le mercredi. Il nous fallait construire sur place cette restauration qui doit pouvoir accueillir 120 enfants. De plus, il nous fallait ces deux classes, certainement aussi un préau, parce qu'ils n'en n'ont pas à l'heure actuelle. Il fallait quelque chose de compact, et manque de chance, ce terrain est difficile derrière. Vous connaissez tous Vaux, c'est en pente, c'est de la glaise, il faut évidemment rentrer dans le talus derrière, et c'est ce qui coûte cher. Moi aussi, j'en ai un peu honte de ce projet qui va coûter hyper cher à Coulommiers, mais il nous le faut. Je comprends bien votre réaction.

M. FOURNIER : Revenir sur les coûts de construction, vous savez, les financeurs, tel que le Conseil Général imposent des éco conditions, avant de bien vouloir financer nos

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

projets ou partie, c'est dans le sens de l'histoire, dans le sens du bien global et des économies, mais on nous impose des constructions BBC, qui vont permettre de faire des économies d'énergie, et qui seront respectueuses de l'environnement, pour autant, ces constructions coûtent sensiblement 18 % de plus qu'une construction traditionnelle. Elles impactent directement sur les projets.

M. RIESTER : Mme SABATÉ, on a donné une réponse précise.

Mme SABATÉ : Je vais poser une question encore précise aussi, est-ce que dans ce cadre là, vous allez faire travailler les entreprises régionales, notamment l'entreprise de chanvre qui se trouve à Aulnoy, qui travaille justement sur les bâtiments basse consommation, et sur les nouveaux système d'isolation.

M. FOURNIER : Bien entendu, vous savez, cela fait partie de marchés, je ne suis pas persuadé que ce sera directement la filière chanvre régionale qui sera impactée, mais les matériaux utilisés répondront aux conditions BBC. On ne peut pas mettre de choix, d'ailleurs, local, géographique, à l'attribution des marchés, hors les marchés de consommation alimentaire.

M. RIESTER : Hors restauration scolaire. Pour information, on aide quand même bien cette formidable initiative de PLANETE CHANVRE, cette usine à Aulnoy, notamment, on utilise une partie des produits dérivés pour l'empaillage des massifs de fleurs, pour les protéger, pour qu'ils gardent au maximum l'eau et qu'en plus, il n'y ait pas trop de mauvaises herbes qui poussent. Cette espèce de paille que vous avez sur les massifs, c'est du chanvre, vous le saviez sûrement, donc, on essaye de contribuer à leur développement. Dans la mesure du possible, comme l'a dit M. FOURNIER, on essayera, mais là, à l'impossible nul n'est tenu. Merci Mme SABATÉ.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DÉCES, Mme CANALE),

- autorise le Maire à conduire l'opération d'extension du groupe scolaire de Vaux village et à signer les actes nécessaires à la conduite de l'opération,

- modifie l'autorisation de programme (AP) pour l'extension du groupe scolaire de Vaux à Coulommiers et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant de l'AP : 1 700 000 € TTC

CP 2012 : 280 000 € TTC

CP 2013 : 570 000 € TTC

CP 2014 : 850 000 € TTC.

- précise que les crédits de paiements 2012 engagés mais non mandatés seront automatiquement reportés sur l'année 2013.

Question n° 16 A

REGULARISATION DUREE D'AMORTISSEMENT BUDGET VILLE SUR TRAVAUX EFFECTUES DEPUIS 1996

M. RIESTER : Nous allons donc passer maintenant à Mme DELOISY, qui va nous parler un peu finances, n'est-ce pas, et je voudrais vous remercier, ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez accompli, avec évidemment, la commission des finances, avec la Directrice Générale des services, Mme RAMBEAU, et à la fois les Adjointes et toutes les équipes de la ville dans la préparation budgétaire, et notamment ce débat d'orientations budgétaires que vous avez voulu assez précis, en préparation du budget que vous nous présenterez dans un prochain conseil municipal. Mais c'était quand même assez nouveau évidemment pour vous, de vous mettre à la présentation budgétaire, et surtout à l'élaboration d'un budget, et vous l'avez fait, d'après ce que l'on me dit, les remontées que j'ai, d'une manière vraiment très professionnelle. Donc, bravo et on vous écoute.

Mme DELOISY : Merci M. le Maire.

Mme DELOISY présente le projet de délibération.

Les durée d'amortissement n'ont pas été mises à jour depuis la nouvelle nomenclature M14 du 01 janvier 2012. Aussi, il apparaît nécessaire de revoir les durées d'amortissement des biens acquis en fonction des natures suivant le tableau joint en annexe pour le budget ville, à compter du 1er janvier 2013 pour les nouvelles acquisitions.

De régulariser des travaux effectués sur les réseaux d'assainissement depuis 1996 à hauteur de 803 616.35 euros.

M. THIERRY : Il est assez difficile de de comprendre que dans la même délibération, vous incluez deux sujets aussi différents, que la durée d'amortissement et la régularisation des travaux sur les réseaux d'assainissement depuis 1996. Je pense que M. le Député sait qu'ailleurs, on appelle ça un cavalier législatif, mais nous, nous vous demandons deux délibérations. Il y a deux sujets dans celle-ci.

Mme DELOISY : Cette délibération a été validée par la Trésorerie, dans la façon de faire.

M. RIESTER : Oui, c'est en collaboration avec la Trésorerie. Pour la Trésorerie, c'est plus une régularisation si vous voulez. On peut le faire en deux si vous voulez, ce serait perçu comme un petit peu, je ne sais pas comment appeler ça, mais, je ne vais pas l'appeler d'ailleurs. Du chipotage ? Deux délibérations pour M. THIERRY, on le fera savoir à Mme la Trésorière.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE de régulariser les travaux effectués sur les réseaux assainissement depuis 1996 à hauteur de 803 616.35 euros.

Question n° 16 B

DUREE D'AMORTISSEMENT BUDGET VILLE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Les durées d'amortissement n'ont pas été mises à jour depuis la nouvelle nomenclature M14 du 01 janvier 2012. Aussi, il apparaît nécessaire de revoir les durées d'amortissement des biens acquis en fonction des natures suivant le tableau joint en annexe pour le budget ville, à compter du 1er janvier 2013 pour les nouvelles acquisitions.

De régulariser des travaux effectués sur les réseaux d'assainissement depuis 1996 à hauteur de 803 616.35 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les durées d'amortissement en fonction de la nature des biens suivant le tableau joint en annexe pour le budget ville, à compter du 01 janvier 2013 pour les nouvelles immobilisations.

Question n° 17

AMORTISSEMENT BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Suite à la nouvelle nomenclature M49 du 01/01/2012, il convient de revoir les durées d'amortissement des budgets eau et assainissement des biens renouvelables :

Budget eau : durée 60 ans

Budget assainissement : durée 50 ans

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les durées d'amortissement des biens renouvelables :

Budget eau : durée 60 ans

Budget assainissement : durée 50 ans

Question n° 18

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. RIESTER : J'en profite, avant que tout s'enclenche, pour vous dire que nous avons investi, comme vous pouvez le voir, dans un très bel écran, automatique, électrique, qui

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

s'intègre bien, qui ne gâche en rien la salle des mariages, et qui permet d'éviter aux équipes d'installer l'écran, de le désinstaller, c'est quand même plus large, cela permet au public de mieux voir. Le problème c'est que Jean-Pierre AUBRY a oublié ses lunettes aujourd'hui, donc il aura un petit un peu de mal, enfin là il voit. Puis on a un bel appareil qui projette bien, loin et gros.

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Ayant travaillé sur le budget avec l'ensemble des services depuis novembre, et d'ailleurs, comme vous le signalez, je les remercie beaucoup de m'avoir accompagnée dans l'accomplissement et essayé de comprendre ce qui est un débat d'orientations budgétaires, remercier mes collègues Elus aussi, avec qui on a vraiment construit ce débat d'orientations budgétaires, qui cette fois-ci, comme le document que vous avez pu voir, qui vous a été remis avec le dossier de conseil, est à la limite d'un vrai budget. Ce document est très complet, réalisé par Mme RAMBEAU, donc un grand merci à toi, Valérie, pour cette réalisation et ton soutien. J'espère qu'il vous a permis de mieux appréhender le débat d'orientations budgétaires, à signaler aussi, afin que le document soit plus lisible encore, nous avons retiré les écritures d'ordres, qui ne changent rien, puisqu'elles n'ont pas d'incidences financières.

Mme DELOISY commente la note de présentation du débat d'orientations budgétaires

Ces documents sont consultables à la Direction Générale des Services.

M. RIESTER : Bravo Mme DELOISY, c'était précis, clair et dynamique.

Mme THOURET : Merci M. le Maire, il me semblait que vous aviez dit que pour le terrain synthétique, on fera que si cela nous coûte 300 000, or 1 000 000 – 453 de subventions, cela ferait 700, d'où on irait rechercher les 400 ?

Mme DELOISY : Là, nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. Lors du budget et lors du 13 février, on verra, parce que depuis, on a eu la réponse de la Région, donc on pourra affiner davantage les subventions au regard du synthétique, et on pourra répondre au mieux, s'il est souhaitable de le faire, ou pas.

M. RIESTER : Nous ne sommes que dans un débat d'orientations budgétaires sur les grandes masses, les arbitrages budgétaires ne sont pas réalisés, ils seront réalisés au moment du budget, bien évidemment, Mme THOURET. Merci pour cette remarque qui vous honore.

Pas d'autre question ? M. FEINDEL, non, vous ne voulez pas intervenir ?

M. FEINDEL : Micro fermé, inaudible

M. RIESTER : Comment ça ? Solange a compris, d'ailleurs elle va intervenir maintenant, regardez, Mme DESMONTIER, non ? Vous avez vu qu'il est prévu dans le débat d'orientations budgétaires, le futur Forum des Aînés, vous l'avez vu, et des métiers aussi, éventuellement d'autres dépenses liées à vos idées et vos projets. Pour l'instant on est partis sur de l'annuel, mais on peut passer en biennal, on ne sait jamais, tout dépend de ce que voudra Mme DESMONTIER.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bien, puisque ce débat d'orientations budgétaires a eu lieu, je vous propose d'acter le fait qu'il y a eu débat.

DIT qu'il a été débattu.

19 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

N° 12-336 en date du 26 décembre 2012 : Vente d'un tracteur KUBOTA B 1550 immatriculé 102BXQ77 pour la somme de 400 €. La recette est imputée au compte 7788/823.

N° 12-295 en date du 21 novembre 2012 : annulation et remplacement de la décision n° 12-289 pour la: passation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer le programme d'investissement 2012
Caractéristiques du prêt : Montant 1 900 000 € - commission d'intervention : 600 € - durée de la phase d'amortissement : 15 ans – taux d'intérêt du prêt 3.95 % - périodicité des échéances : annuelle

N° 12-299 en date du 3 décembre 2012 : désignation du Cabinet d'avocats BARDON DE FAY sis 51bis, rue de Miromesnil – 75008 PARIS pour représenter la commune dans une procédure de recours.

N° 12-337 en date du 26 décembre 2012 : Avis favorable à la demande formulée par la SAS CAMAIEU INTERNATIONAL pour son magasin sis 9/11 rue Beaurepaire en vue d'exercer son activité de vente de prêt à porte féminin le dimanche matin de 10 h à 13 h.

N° 13-05 en date du 14 janvier 2013 : désignation du Cabinet d'avocat Antoine ALONSO GARCIA sis 27, rue des Archives à PARIS (75004) pour représenter la commune devant les juridictions civiles dans le cadre du recours introduit pour refus de célébrer un mariage.

Les présentes décisions et arrêtés sont portés au registre des délibérations.

Pour tout renseignement ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 12/11/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une station de traitement de l'eau potable	AMODIAG ENVIRONNEMENT (59121 PROUVY)	43.330,00 €

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Notifié le 07/12/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission d'assistance et de réalisation d'un diagnostic des installations privatives d'assainissement	Vincent RUBY (77555 MOISSY CRAMAYEL)	Montant maximum : 200.000,00 €
Notifié le 27/12/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Vaux Village	Groupement <u>RL</u> <u>ARTTECH/LBE</u> Ingénierie/Claude MATHIEU Associés (91350 GRIGNY)	81.660,00 €
Notifié le 09/01/2013 et conclu pour une durée d'un an	Assurance multirisques dommages aux biens et risques annexes	SMACL (79031 NIORT)	142.649,63 €
FOURNITURES			
Notifié le 22/11/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Acquisition d'une plateforme élévatrice de personnes et d'une remorque de transport - Lot 1 : plateforme élévatrice de personnes	LVM (60000 ALLONNE)	33.742,00 €
Notifié le 22/11/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Acquisition d'une plateforme élévatrice de personnes et d'une remorque de transport - Lot 2 : remorque de transport	LVM (60000 ALLONNE)	4.450,00 €
Notifié le 11/01/2013 et conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Acquisition de produits informatiques divers	ESPACE INFORMATIQUE (77120 COULOMMIERS)	Minimum annuel 5.000 € Maximum annuel 66.600 €
TRAVAUX			
Notifié le 27/11/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Rénovation et transformation des futurs locaux de la Mairie- Lot 6 : Menuiseries intérieures	CMT BOIS (77140 NEMOURS)	102.004,18 €
Notifié le 30/11/2012 et conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Travaux d'entretien et de mise en valeur des bâtiments communaux- Lot 1 : Maçonnerie - plâtrerie - cloisons sèches - revêtements collés	CANARD (77120 COULOMMIERS)	Montant annuel maximum : 500.000 €
Notifié le 30/11/2012 et conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Travaux d'entretien et de mise en valeur des bâtiments communaux- Lot 2 : Plafonds suspendus	SELLIER (77169 CHAUFFRY)	Montant annuel maximum : 50.000 €
Notifié le 30/11/2012 et conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Travaux d'entretien et de mise en valeur des bâtiments communaux- Lot 3 : Electricité courants forts - courants faibles	ETM (77124 VILLENROY)	Montant annuel maximum : 170.000 €
Notifié le 30/11/2012 et conclu pour une durée d'un an	Travaux d'entretien et de mise en valeur des bâtiments communaux- Lot 8 : couverture - étanchéité - entretien des terrasses, verrières,	CHAPELEC (93396 VILLENEUVE LA GARENNE Cedex)	Montant annuel maximum : 250.000 €

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

reconductible 2 fois	gouttières - lignes de vie		
Notifié le 26/12/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de dissociation du bâtiment de l'ancienne usine Brodard Graphique - Lot 4 : désamiantage	D-FER (02000 URCEL)	60.855,00 €
Notifié le 27/12/2012 jusqu'à exécution complète des prestations	Réhabilitation des toitures du groupe scolaire Jehan de Brie 3	SOPREMA (92230 GENNEVILLIERS)	149.603,60 €
Notifié le 08/01/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers	WIAME VRD (77260 SEPT SORTS)	730.961,20 €
Notifié le 08/01/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Lot 2 : Eclairage public	STPEE (77100 MEAUX)	37.092,10 €
Notifié le 08/01/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Lot 3 : Espaces verts	DUFAY MANDRE (77173 CHEVRY COSSIGNY)	9.582,67 €
Notifié le 08/01/2013 jusqu'à exécution complète des prestations	Modification d'un giratoire et création d'une voie de desserte carrefour Margats/Montigny - Lot 4 : Clôture et portail	COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES (27000 EVREUX)	22.324,50 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je voudrais savoir à quoi correspond la délibération 12/299 ?

M. RIESTER : désignation du Cabinet d'avocats BARDON DE FAY pour représenter la commune dans une procédure de recours. C'est notre avocat, le recours, je ne sais plus ce que c'est, on va regarder, manifestement Mme RAMBEAU ne sait pas, on va vous faire parvenir la réponse, M. THIERRY, pas de problème.

M. THIERRY : D'accord. Juste une remarque par rapport à ces recours, vous allez chercher systématiquement des cabinets Parisiens.

M. RIESTER : Non.

M. THIERRY : Moi je ne vois que des cabinets Parisiens.

M. RIESTER : Là, mais non.

M. THIERRY : C'est parce que vous êtes d'habitude pour l'emploi, vous semblez être motivé pour l'emploi, moi je suis étonné que vous n'alliez jamais chercher des cabinets Seine-et-Marnais au minimum, Columériens, alors je me dis que c'est peut-être la disparition...

M. RIESTER : Mais non, M. THIERRY, je vais chercher aussi des cabinets en Seine-et-Marne, ne vous inquiétez pas.

M. THIERRY : Rassurez-moi, ce n'est pas à cause de la disparition du Tribunal sui fait que vous alliez chercher...

M. RIESTER : Je n'oserais vous faire offense, vous savez bien que ce ne sont pas des questions de droit public qui étaient traitées au tribunal d'instance, ici à Coulommiers, mais bien du droit civil, ce que vous n'avez pas manqué de connaître, donc, je mettrai cela que sur une petite provocation, ou un petit raccourci de votre part. Donc, pas d'ostracisme particulier sur les Seine-et-Marnais, bien évidemment, cela dépend des affaires, cela dépend du sujet, là en l'occurrence, ce devait être du droit social particulier, donc on va vous transmettre dès que possible la réponse.

20 - QUESTIONS DIVERSES

Déclaration de M. TREGOAT

M. TREGOAT : Je dirai que ça va pas être une question, M. le Maire, je dirai que ça va être plutôt une déclaration, parce que je pense que chacun a besoin de savoir que ce qui se passe actuellement. Donc, voilà, et comme vous me donnez la parole, je vous remercie. Donc, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs les membres qui se trouvent dans le public, M. ARCUSET.

M. RIESTER : M. ARCUSET, pardon de vous couper, qu'on salue, M. ARCUSET du Pays Briard, parce qu'il nous quitte, si je puis dire, il va en Bretagne.

M. TREGOAT : Oui, il va à GUIGUAMP.

M. RIESTER : Donc, c'est la dernière fois que nous avons le plaisir d'avoir M. ARCUSET parmi nous. Bon vent, M. ARCUSET, merci de ces moments passés avec nous, dans ce beau pays de Coulommiers.

M. TREGOAT : Et en plus, il vient dans ma région,

M. RIESTER : Je n'ose pas dire, ce beau Pays Briard, là, le jeu de mots serait un peu facile.

M. TREGOAT : Bienvenue dans les Côtes d'Armor, M. ARCUSET. Donc, déjà, en premier lieu, je voudrais dire un grand merci, vous voyez, et à une personne qui est pour moi une source d'enrichissement personnel. Il a su mettre en lumière mon potentiel, grâce à ses précieux conseils, et je tiens à te remercier ici même, en cette assemblée, Medhi, et malgré nos différences de cultures, tu as su trouver les mots justes, et je voulais te dire toute ma reconnaissance pour ton aide et de la poursuite de notre collaboration ensemble, dans ce coaching intensif, les résultats ont largement dépassé mes espérances, ce qui me permet de rebondir. La maladie m'a touché, après une opération, 18 mois de convalescence, mais là je vais rembobiner un peu dans le temps, d'accord ? En 2008, en tant qu'homme politique et commandant de bord, comment puis-je rester muet en entendant ce que j'ai entendu à l'époque, et sur ma vie privée. Parce qu'il faut savoir quand vous tombez en maladie, la CPAM, sans compter la perte de salaire, met du temps à verser les prestations. Et lorsque des personnes bien intentionnées répandent des rumeurs sur vos problèmes personnels financiers, entre

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

autre, que vous ne payez pas vos factures et j'en passe, je suis donc scorpion par rapport à ma date anniversaire, puisque je suis né le 28 octobre. Je vais vous en reparler un peu plus tard de ma date anniversaire, et pour ceux qui me connaissent, donc, vous êtes entrés dans ma sphère personnelle, dans ma vie privée, et donc dans le filet du scorpion.

M. RIESTER: M. TREGOAT, on se concentre quand même sur les questions qui ont trait au conseil municipal de la ville de Coulommiers. Restons quand même sur des sujets du collectif.

M. TREGOAT : Oui, mais vous allez comprendre. Je comprends, mais il faut mettre les points aussi.

M. RIESTER: Oui, mais enfin...

M. TREGOAT : Donc, les pinces s'agitent et elles réagissent, et pour ceux qui se sont frottés, s'y piquent. Donc, en aucun cas, c'est pas l'histoire de vouloir faire peur, comme il m'a été gentiment soufflé il y a quelques temps. Mes réactions ont été légitimes et justifiées. Mais vous le savez, je ne suis pas une personne rancunière, la route est droite mais la pente est forte, et je reprends votre expression, M. le Maire, que vous avez citée il y a pas si longtemps, et d'un premier Ministre que vous estimez. J'ai relevé une phrase dans un de mes livres, qui dit, pardonne à ton prochain. Cette année en effet sera pleine de surprises. En 2008, j'ai fêté mes 45 ans, en présence de Jean DESESSARD, Sénateur de Paris, qui nous avait honorés de sa présence, et je tiens encore à remercier les services de l'OPHLM à l'époque, pour la mise à disposition de la salle de la Rotonde, et qui se trouve donc, à proximité de mon appartement. Cette année 2013, c'est un demi-siècle que je vais fêter, et comme il y a une expression qui dit « 40 ans c'est la vieillesse de la jeunesse, mais 50 ans c'est la jeunesse de la vieillesse ». A l'époque, donc en 2008, M. le Maire, nous vous avions sollicité, mais vos obligations parlementaires ne vous avaient pas permis de venir. Cette année, étant donné que cela va être mes 50 ans et mon demi-siècle, aura lieu le 28 octobre.

M. RIESTER : M. TREGOAT, on verra, vous me ferez part de votre invitation, franchement, les questions diverses sont faites pour aborder les questions qui touchent à la collectivité, à la commune de Coulommiers. Maintenant il faut écouter votre propos parce que nous avons une autre question diverse. S'il vous plaît.

M. TREGOAT : Pour finir, lors des vœux aux Columériens, Guillaume MACHY Conseiller Municipal à Crécy la Chapelle, m'a invité aux vœux de Michel HOUEL, Sénateur Maire, et lors de ces vœux, je me suis rapproché de Michel HOUEL, pour qu'il se rapproche lui-même de Jean DESESSARD, Sénateur de Paris, comme vous avez pu vous en être rendu compte, donc avec qui je collabore très étroitement, professionnellement. Et pour qu'ils puissent échanger entre Sénateurs, de mon professionnalisme et je pense qu'à la suite de cet entretien, nous pourrions collaborer sur des sujets très importants sur notre bassin de vie de Coulommiers, M. le Maire.

M. RIESTER : Très bien.

M. TREGOAT : Et pour terminer, M. DAUNA n'est pas là, mais je tenais à le remercier de sa disponibilité de mes communications téléphoniques avec lui. Merci.

M. RIESTER : On lui transmettra, merci.

Plan grand froid

M. THIERRY : Je vais vous parler d'un sujet qui concerne le grand froid. A savoir que cette semaine écoulée a été la semaine de la neige et du froid. Nous avons vu que la mairie mettait les moyens pour déneiger, et sur le site Internet de la ville, nous avons lu le communiqué d'appel à la vigilance météorologique initié par la préfecture et le département. Nous nous rappelons qu'en décembre 2010, un homme sans domicile fixe de 68 ans, avait été retrouvé sans vie à Coulommiers. Et sans aller jusqu'à cette triste réalité, l'hiver est aussi pénible pour les personnes qui connaissent des difficultés à se chauffer, nous savons qu'aujourd'hui, certains n'arrivent pas à se chauffer, n'arrivent plus à payer les factures d'électricité, de gaz, de fioul, d'autres même habitent des logements mal isolés. Comme l'a dit le Président de la République, « il est essentiel de faire sortir de la précarité énergétique, ceux qui la connaissent ». En cette saison et par les jours que nous venons de connaître, tout ceci nous interpelle davantage. Nous souhaitons savoir si au plan local, s'il existe un plan grand froid, et ce qui est prévu par la commune dans les cas comme nous avons connus l'année dernière de semaine assez froide. Comment se décline ce plan grand froid s'il existe, et pour venir en aide aux sans-abris, et plus globalement aux plus démunis dans les situations de températures fortement négatives.

M. RIESTER : Merci de votre question M. THIERRY, M. LEGEAY va vous dire un mot, j'en profite pour remercier et féliciter les équipes techniques, M. FOURNIER, elles ont fait un travail remarquable pour le déneigement. Ce n'est pas évident d'être partout en même temps, il y a forcément des rues ici ou là, qui n'ont pas pu être déneigées tout de suite, mais enfin, globalement, on a eu des gens mobilisés, sur le pont, y compris la nuit, pour véritablement faire en sorte que les routes principales de Coulommiers puissent être déneigées. J'ai été aussi sur le pont, dans Coulommiers, pour voir un petit peu ce qu'il en était, M. FOURNIER était sur le terrain avec les équipes et vraiment, c'est une grande et belle satisfaction, parce que ce n'était pas le cas dans toutes les communes et c'est très difficile vu la violence du froid et la rapidité et l'intensité des chutes de neige. On a évité l'embolie que l'on avait eue effectivement il y a quelques mois et années. Vraiment, nous avons des équipes qui se professionnalisent, on a pu installer une lame sur la laveuse, qui n'a pas été disponible tout de suite, qui s'est vite rendue disponible pour dégager les trottoirs, la neige, vraiment, un grand coup de chapeau aux services. M. LEGEAY, peut-être un mot.

M. LEGEAY : Je vais répondre sommairement, mais précisément quand même. La Croix Rouge est en capacité, sur demande de la préfecture, d'ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans un gymnase de la ville. Ce dispositif qui n'a jamais à ce jour, été activé est prévu dans le cadre du plan grand froid.

M. RIESTER : Belle réponse M. LEGEAY. D'autres remarques, non, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à très bientôt.

La séance est levée à 21 H 50